

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 22
Date de convocation : 11 octobre 2018
Date d'affichage : 11 octobre 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 18 OCTOBRE 2018**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Elisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Gwénaëlle LEMÉE – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Fabien VALLÉE
Katiana REBEL a donné pouvoir à Carine DENOGENT
Sandra MEUNIER a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON

Absents : Stéphane POCHE - Carole GUILLOT

Secrétaire de séance : Élisabeth DIEU

2018-064 : MISE EN PLACE D'UN TARIF ACCUEIL + APC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire explique que suite au passage sur la semaine des quatre jours, les APC ont lieu maintenant en semaine, de ce fait, les enfants sont amenés à aller à l'accueil périscolaire après ces APC. Il rappelle que les enfants qui allaient aux TAP puis à l'accueil de loisirs bénéficiaient d'un tarif spécifique, au même titre que les enfants qui vont à l'étude puis à l'accueil de loisirs.

Pour rappel :

Garderie du soir – Enfant allant à l'étude	3,50 €
Garderie du soir – Enfant participant aux TAP	3,50 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'appliquer le même tarif que garderie du soir - étude et donc de créer un tarif :

- Accueil périscolaire + APC : 3,50€

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les tarifs accueil + APC tels qu'indiqués ci-dessus

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 23 octobre 2018
Le Maire,
Fabien VALLEE

